ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National

Paris, le 24 janvier 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

ISABELLE DERRENDINGER ÉLUE PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES

Le 20 janvier 2021, Isabelle Derrendinger a été élue à la présidence du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, succédant ainsi à Anne-Marie Curat, qui ne souhaitait pas renouveler son mandat.

Isabelle Derrendinger est la représentante du secteur III Nord Ouest. Elle a intégré le Conseil national en mars 2016 et y a occupé les postes de vice-présidente puis de secrétaire générale. Diplômée de l'école de sages-femmes de Limoges en 1990, elle est également titulaire d'une maîtrise en sciences biologiques et médicales (2004) et d'un Master à l'Institut des Administrations et des Entreprises (2015). Après l'obtention du Certificat cadre en 1997, elle s'est orientée vers l'enseignement, tout en conservant une activité clinique. Elle a été nommée cadre supérieure du Pôle Mère-Enfant au CHU de Nantes en 2002 et est, depuis 2011, directrice de l'Ecole de sages-femmes de Nantes. Elle est par ailleurs impliquée dans des actions humanitaires et est également experte formation auprès de la confédération internationale des sages-femmes.

La nouvelle présidente de l'Ordre souhaite mettre la santé des femmes et l'accès aux soins de celles-ci au cœur de ses actions : « *Les indicateurs en santé sexuelle et reproductive de notre pays doivent être améliorés. La santé des femmes est trop souvent négligée, comme la crise sanitaire que nous traversons l'a encore démontré. L'Ordre des sages-femmes fera de la santé des femmes un fort enjeu des élections présidentielles et législatives*. »

Selon Isabelle Derrendinger, répondre aux attentes de sa profession, quel que soit son mode d'exercice, est impératif pour la santé des femmes : « *Les sages-femmes connaissent un mouvement social depuis plusieurs mois, qui traduit l'urgence de voir évoluer la périnatalité et la profession. Une des rares réponses concrètes proposée par les pouvoirs publics a été la création d'une sixième année pour la formation initiale. Or, l'initiative législative qui pourrait mettre en œuvre cette mesure n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Cette sixième année verra-t-elle finalement le jour ? A quand de réelles solutions aux attentes majeures de la profession ?* »

Contact Presse
Claire Akouka – tel. : 01 45 51 64 65 – mail : claireakouka@ordre-sages-femmes.fr